



## Question orale de M. COOLS : Le financement des emplois contractuels subventionnés communaux.

**M. Cools** rappelle qu'il y a un mois, il alertait le Conseil sur le risque très important pour les finances communales à l'horizon 2033 de la fusion des 6 zones de police bruxelloises. Il tient à évoquer à présent le risque à beaucoup plus court terme pour les finances communales que constituerait une révision du financement des emplois contractuels subventionnés.

Le gouvernement bruxellois a décidé de procéder à des coupes dans les aides à l'emploi. Le budget dans ce secteur a été réduit de 40 millions d'euros. Une partie des coupes concerne les agents contractuels subventionnés (ACS) du secteur associatif. Certaines suppressions de postes sont opérées par dénonciation de conventions. Le subventionnement de tous les ACS du secteur non marchand a été réduit. On peut s'interroger sur la pertinence de la suppression de certains de ces emplois ACS dans des associations qui permettent d'accompagner des personnes à la recherche d'un emploi, et ce alors même que les mesures d'exclusion du chômage vont renvoyer un grand nombre de ces personnes vers les CPAS.

Les ACS constituent un volet important de l'emploi à la commune et au CPAS.

Au 30 juin 2025, il y avait 11,7 équivalents temps plein (ETP) ACS et 112,6 autres contractuels subventionnés au sein de l'administration communale. Le régime de subventionnement, différent de celui du monde associatif, repose sur un système de dotation.

La déclaration gouvernementale du nouveau gouvernement bruxellois garantit uniquement le subventionnement des emplois de prévention et de sécurité. Dès lors, il y a une incertitude sur le maintien et la hauteur du subventionnement des autres emplois contractuels subsidiés. Et cette incertitude est d'autant plus grande eu égard aux coupes opérées dans le secteur associatif.

Le Collège est-il informé d'éventuelles mesures gouvernementales qui conduiraient soit à une diminution du nombre d'ACS ou des autres contractuels subventionnés soit à une diminution de leur subventionnement actuel ? Le gouvernement bruxellois pourrait-il garantir que cela ne se produirait pas ?

**Mme l'Echevin Margaux** répond que le Collège a pris connaissance le mois dernier des dernières informations parues dans la presse à ce sujet.

Selon M. Laurent Hublet, Ministre bruxellois de l'Emploi, l'effort de 40 millions d'euros qui aurait été sollicité initialement a été réduit à 28 millions d'euros pour l'année 2026.

Uccle n'était pas concernée par la première coupe de 40 millions d'euros et n'a d'ailleurs obtenu aucun renseignement sur ce point. Il n'y a eu aucune information de la part de la Région concernant une éventuelle diminution du volume des ACS ou de leur subventionnement.

Le dernier communiqué du ministre était d'ailleurs rassurant à ce propos, puisque l'octroi du subside a été confirmé pour l'exercice 2025 et que des assurances ont été données pour l'exercice 2026.

Toutefois, le gouvernement bruxellois n'a pas encore pris de décision quant à l'avenir. Le Collège suivra ce dossier avec attention et ne manquera pas de revenir auprès du Conseil s'il y a des éléments nouveaux.